

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021-F et l'article L. 1021-30

Mé l'organigramme de Limoges Métropole - Communauté urbaine en date du 1^{er} janvier 2023.

Pour la délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur Général Adjoint et Responsable du pôle Proximité et environnement

CONSIDÉRANT que le Président peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Directeur

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur Général Adjoint et Responsable du pôle Proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1021-F du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'élection, aux élections municipales et aux mandats d'intérêt national.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du mardi 2 janvier 2024 jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus.

ARTICLE 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole
Le Président,
Signé électroniquement le 21/12/2023
Par Stéphane SUZETTE

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'Intérieur.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la communication des formations de publicité.

Accueil de l'administration - Ministère de l'Intérieur
N° de l'arrêté : ARR_2023_24640_MAZEAU
Date de l'arrêté : 2023-12-20
N° de la notification de l'Etat : 21122023
Date de l'Etat : 21/12/2023

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur Général Adjoint et Responsable du pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24640_MAZEAU.pdf
(.pdf, 151,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER